

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

n° 109-26 C

Objet : RS - Modification des statuts du SMIAC (Syndicat mixte interdépartemental d'aménagement du Chéran)

- date de convocation le 18 septembre 2026
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Vincent Miguet

Marie Lheureux Pineau

Marie-Eve Berni - Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Catena d'Alu Bouziane - Bruno Lhuissier

Cyrille Causse

Mélissa Bernard

Jimmy Bâabâa - Brice Bernard - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza -

Aloïs Chassot - Sandrine Desroches-Afchain - Isabelle Dunod - Isabelle Junet - Cécile Meriguet -

Mélanie Meunier - Vincent Patey - Florian Penaroyas - Thierry Repentin - Sara Rotelli - Hocine Talbi -

Emilien Vanlemmens - Florence Zagagnoni

Damien Ancrenaz

Yohann Jennepin

Laurence Ratton

Hervé Ferroud-Plattet

Isabelle Geindre - Olivier Marmet

Pierre Duperier

Jolaine Audoux

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Céline Colombat - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Joséphine Kudin

Jean-François Poitou

Sylvain Chariot

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen - Karim Echtioui - Patricia Maffre-Deprost

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Jacques Henriot

Philippe Ferrari

Daniel Rochaix

Philippe Marin

Manon Boyer

Pierre Grossi

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Stéphane Bochet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Thierry Bebert (Saint-François de Sales) à Damien Regairaz - de Vincent Boulnois (Le Châtelard) à Hervé Ferroud-Plattet - de Corinne Charles (Cognin) à Mélanie Meunier - de Julien Donzel (Challes-les-Eaux) à Mélissa Bernard - de Sandra Ferrari (Les Déserts) à Alexandre Gennaro - de Marc Fleury (Aillon-le-Jeune) à Vincent Miguet - de Alain Gaget (La Motte-Servolex) à Aloïs Chassot - de Pascale Gagnieux (Chambéry) à Florian Penaroyas - de Bernard Grollier (Chambéry) à Sandrine Desroches-Afchain - de Emilie Guillaud (La Ravoire) à Joséphine Kudin - de Thomas Jaussoin (Chambéry) à Isabelle Dunod - de Laura Khirani (Chambéry) à Isabelle Junet - de Magalie Martin (Chambéry) à Cécile Meriguet - de Franck Morat (Cognin) à Damien Ancrenaz - de Gaëtan Pauchet (Chambéry) à Thierry Repentin - de Carlotta Saconney-Abbo (Chambéry) à Florence Zagagnoni - de Audrey Tateia (La Motte-Servolex) à Pascal Mithieux - de Cristina Virone (Chambéry) à Alain Caraco

- conseillers excusés : 4

Jean-Benoît Cerino (Chambéry) - Philippe Gamen (Le Noyer) - Luc Meunier (Puygros) - Emilie Pessel (Chambéry)

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

délibération n° 109-26 C

objet **RS - Modification des statuts du SMIAC (Syndicat mixte interdépartemental d'aménagement du Chéran)**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le SMIAC, auquel adhère Grand Chambéry, a pour missions de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, à la préservation, la restauration et la gestion des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations sur le bassin versant du Chéran.

Le SMIAC propose une modification de ses statuts :

Préambule

Remplacement d'informations anciennes par des informations plus récentes.

Article 4 – Siège du syndicat

Modification de l'adresse du siège du syndicat, situé 4 rue Etroite à Alby-sur-Chéran.

Article 6 – Constitution du comité syndical

Ajout de la précision suivante concernant le mode d'attribution des voies délibératives aux suppléants : « Les voix délibératives des titulaires absents sont attribuées aux suppléants en suivant l'ordre du tableau des désignations figurant dans les délibérations des assemblées des EPCI.

La suppléance est prioritaire par rapport à tout pouvoir qui serait octroyé par un délégué titulaire absent. ».

Article 7 – Attributions du comité syndical

Le compte administratif fusionne avec le compte de gestion pour devenir le compte financier unique.

Article 9 – Commissions

Sur le même principe que la possibilité de créer des commissions, ajout de la possibilité de créer des instances rassemblant (au-delà des membres du comité syndical) les acteurs de l'eau du territoire, dans un objectif de partage d'informations et de réflexion collective autour des enjeux pour le bassin versant et des programmations à venir.

Article 10 – Comité de rivière

Suppression de cet article compte tenu de la modification de l'article 9.

Article 11 (qui devient l'article 10) – Budget du syndicat

Pour les recettes du syndicat, ajout de la mention de subventions potentielles issues de financeurs privés.

Article 12 (qui devient l'article 11) – Clé de répartition

Remplacement du nom de l'intercommunalité Combe de Savoie par Cœur de Savoie.

Vu la délibération n° 088-17C du Conseil communautaire du 9 février 2017 relative à l'adhésion de Grand Chambéry au SMIAC,

Vu la délibération du SMIAC du 23 juin 2026 notifiée à Grand Chambéry le 6 août 2026,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver les statuts modifiés du SMIAC ci-annexés.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

109-26 C

Objet de l'acte :	RS - Modification des statuts du SMIAC (Syndicat mixte interdépartemental d'aménagement du Chéran)
Classification Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 1 - Cadre institutionnel: création, modifications statutaires, définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées, transformations, fusion, dissolution
Date de l'acte :	24 septembre 2026
Annexe(s) :	Statuts

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260924-lmc1H36692H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H36692H1

Date de transmission en Préfecture :	25 septembre 2026
Date de réception en Préfecture :	25 septembre 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 25 septembre 2026